



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en mairie provisoire au 8 av. St Marc pendant les travaux de la mairie, sous la Présidence de François RICHARD, Maire.

Présents : Claudine ANDOQUE - Rémi CASTY - Claire CHAOUAT - Éric GALEYRAND - Catherine GARCIA - Sébastien GASPARIANI - Elsa GIOVANNINI - Marjorie MORALES - Michèle OFFRET - François RICHARD - Pascal SALVADO - Fanny TISSEYRE.

Procurations : Pascal SERRES à Sébastien GASPARIANI ; Xavier SOLER à François RICHARD ; Malick MEKHATRIA à Fanny TISSEYRE.

Absents non représentés : - *NÉANT* -

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : Éric GALEYRAND

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 15
Nombre de membres présents : 12	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin secret	Date de la convocation : le 29 mai 2026

Délibération n°2026_31

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANT.E.S EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Rapporteur : François RICHARD, Maire

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC-BELPAG-11-2026-0095 du 20 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

M. le Maire indique qu'il est président de droit du bureau électoral ; bureau composé ensuite par les deux membres les plus âgés et les deux membres les plus jeunes du conseil municipal au moment de l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Les deux membres les plus âgés : Mme Michèle OFFRET et Mme Claudine ANDOQUE
- Les deux membres les plus jeunes : Mme Marjorie MORALES et M. Rémi CASTY

M. le Président rappelle :

- l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

- qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

- que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Liste(s) déposée(s) et enregistrée(s) : 1

Nom de la liste unique : « ORNAISONS AU CŒUR »

Composition de la liste unique :

- Délégués titulaires : M. François RICHARD, Mme Fanny TISSEYRE, M. Éric GALEYRAND
- Délégués suppléants : Mme Catherine GARCIA, M. Xavier SOLER, Mme Claire CHAOUAT

Un exemplaire de cette liste unique est joint au procès-verbal en annexe.

Après enregistrement des candidatures, et rappel sur les modalités de déroulement du scrutin, M. le Président propose à l'assemblée de procéder au vote.

Le conseil municipal, ouï le président, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

D'élire les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre prochain.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 15
- Nombre de conseillers s'étant abstenus : 0
- Nombre de votants 15
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins déclarés blanc : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

La liste unique « ORNAISONS AU CŒUR » a obtenu : 15 voix

M. le Maire, Président, proclame les résultats définitifs :

La liste unique « ORNAISONS AU CŒUR » : 6 sièges (3 délégués et 3 suppléants)

- Délégués titulaires : M. François RICHARD, Mme Fanny TISSEYRE, M. Éric GALEYRAND
- Délégués suppléants : Mme Catherine GARCIA, M. Xavier SOLER, Mme Claire CHAOUAT

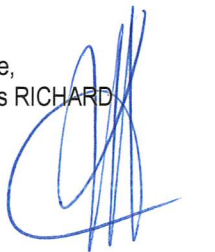
Le maire a constaté le refus de zéro délégué après proclamation des élections.

Fait et délibéré en séance le 5 juin 2026.

Le Secrétaire de séance,
Éric GALEYRAND



Le Maire,
François RICHARD





PRÉFET
DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE

RÉCÉPISSÉ

Certifie avoir reçu le 8 juin 2026, le procès-verbal et les documents électoraux relatifs à la désignation des délégués et suppléants par les conseils municipaux pour les élections sénatoriales 2026, de la part de(s) la commune(s) :

- Ormaisons .

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Narbonne, le 8 juin 2026

Pour le Sous-préfet et par délégation,
Le secrétaire Général de la Sous-préfecture

Jean-René LENOIR

Richard